



03-05/02/2023

Date: 05.02.2023

Time: 14h45

Notification# 22

Document: 3.33

From: The Clerk of the Course
To: Competitor car#312
Cc: The Stewards of the Meeting
The Secretary of the Meeting
Timekeeping
All other Competitors

Classic

X

Legend

Challenger

Youngtimer

FAITS :

La Direction de Course reçu une information du Commissaire Chef de Service de la Police Fédérale de la Route (DAH) qui informe du suivant :

« Ce 05/02/23 à 14h18, dans le cadre d'un contrôle radar organisé a la RN 826, bk 18.8 vers Bertogne, le concurrent conduisant le véhicule Citroen Dyane portant le n°312, immatriculé O-AFF-680 a été contrôlé par le radar à la vitesse de 90 km/h au lieu des 70 km/h autorisés à l'endroit. »

DECISION :

D'accord avec l'article 17 du règlement particulier du Legend Boucles 2023, la Direction de Course décide l'application de la pénalité suivante :

Pénalité de 300 points au concurrent n°312

Etienne MASSILLON
Lic. RACB 487

LE DIRECTEUR DE COURSE